

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 329

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 21 BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« fixe »

Le mot :

« détermine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.